

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME: Lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons; audience des pèlerins autrichiens; pèlerinage de pénitence; hiérarchie catholique, dévotion de la sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques au sujet de l'Irlande. — CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ: Société de colonisation; les Trappistes d'Oka. — Diocèse de Toronto, mort de Mgr Lynch. — LÉON XIII ET L'IRLANDE. — LA



SOMMAIRE

GUERRE A L'ÉGLISE DEPUIS 25 ANS.—PRACTIQUES DE PIÉTÉ DE M. OLIE: ENVERS LA SAINTE VIERGE.—LA LOI MILITAIRE AU SÉNAT.—QUELLES SONT LES PRINCIPALES PRACTIQUES DE LA VIE CHRÉTIENNE QU'IL FAUT MAINTENIR OU RESTAURER DANS LES FAMILLES?—NOUVELLES RELIGIEUSES.—LA PREMIÈRE COMMUNION DE CHATEAUBRIAND.—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
M. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux: No 20, rue Saint-Vincet, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES:

DIMANCHE,	20	MAI.	—Ste-Anne à Montréal.
MARDI,	22	"	—St-Joseph de Soulanges.
JEUDI,	24	"	—St-Joseph de Huntingdon.
SAMÉDI,	26	"	—T. S. Trinité de Contrecoeur.

FÊTES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	20	MAI.	—PENTECOTE, doub. 1 cl., orns rouges. <i>Annonce des Quatre-Temps, de la Sainte-Trinité et de la quête pour le denier de Saint-Pierre.</i>
Lundi,	21	"	—De l'Oct., doub. 1 cl., ornements rouges.
Mardi,	22	"	—De l'Oct., doub. 1 cl., ornements rouges.
Mercredi,	23	"	—4. T. De l'Oct., sem., ornements rouges.
Jeudi,	24	"	—De l'Oct., sem., ornements rouges.
Vendredi,	25	"	—4. T. De l'Oct., sem., ornements rouges.
Samedi,	26	"	—4. T. de l'Oct. sem., ornements rouges.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE SAINT-JOSEPH, (rue Richmond).—Dimanche célébration de la fête patronale de l'Union de Saint-Vincent, martyr.

Messe à 10 heures, sermon et procession après la messe.

Vêpres à 3 heures, mois de Marie à 7½ heures.

SAINTE-ANTOINE.—Lecture du décret confirmant l'élection des syndics pour l'érection de la nouvelle église.

Vêpres suivies des exercices du mois de Marie, à 7 heures.

SACRÉ-CŒUR à Montréal.—Dimanche 20, grand-messe pontificale, à l'occasion de la fête de la colonisation.

SAINTE-LÉONARD DE PORT-AURICE.—Dimanche le 20, visite pastorale; à 2 heures p. m., bénédiction du cimetière et de la première pierre de l'église.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.—Vendredi 25, élection des officiers.

GRAND SÉMINAIRE.—Samedi 26, ordination.

CONFIRMATION.

Jeudi 24, 2 heures au Mile-End; 3 heures à Notre-Dame; 4 heures à Saint-Jacques.

Vendredi 25, à 2 heures, Saint-Henri de Montréal.

Samedi 26, à 2 heures à Sainte-Cunegonde, à 3½ heures, couvent d'Hochelaga.

VISITE PASTORALE.

Dimanche 20, à la Longue-Pointe. Lundi 21, à la Pointe-aux-Trembles. Mardi 22, à la Rivière-des-Prairies. Mercredi 23, au Sault-au-Récollet.

Dimanche 20.—Fête du titulaire de Saint-Esprit.

ROME.

LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII AU CARDINAL GIBBONS

ARCHEVÊQUE DE BALTIMORE, AUX ÉTATS-UNIS.

A notre cher frère Gibbons, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Baltimore.

TRÈS CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Parmi les félicitations sans nombre que Nous avons reçues de toutes les parties du monde catholique, à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale, Nous avons attaché, comme cela était naturel, une importance particulière aux témoignages de courtoisie et d'égard que Nous ont adressés les chefs des nations. Car, pour ces marques de bonne volonté vis-à-vis du chef de l'Eglise, ils manifestent, et c'est là Notre ardent désir, leurs dispositions bienveillantes envers leurs sujets catholiques. Aussi, quand l'illustre président des Etats-Unis a cru convenable d'insérer à Notre égard, par votre entremise, très cher Fils, d'une semblable courtoisie en l'accompagnant d'un exemplaire de la Constitution de cette puissante République, il Nous a causé une joie et une satisfaction toutes particulières.

En outre, comme il est juste que Nous renvoyions au président l'expression de Notre gratitude, Nous vous chargeons d'accomplir cette mission, à cause à la fois de votre rang élevé dans la hiérarchie et de l'estime particulière dans laquelle vous tient le président Cleveland. En remplissant ce devoir, Nous désirons que vous assuriez le président de Notre admiration pour la Constitution des Etats-Unis, non seulement parce qu'elle a permis aux citoyens entreprenants et industriels de l'Amérique d'atteindre un si haut degré de prospérité, mais aussi parce que, sous sa protection, vos concitoyens catholiques ont joui d'une liberté qui a favorisé grandement le développement prodigieux de leur religion dans le passé et lui permettra à l'avenir, comme Nous l'espérons, d'être également très avantageuse à la société civile. Veuillez aussi ajouter que Nous adressons au ciel de ferventes prières pour les progrès constants de votre pays en gloire et en prospérité, et pour la santé et le bonheur du président et de sa digne compagne.

Finalement, à vous, très cher Fils, et aux fidèles soumis à votre sollicitude pastorale, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le quatrième jour de février dans l'année du Seigneur 1888 et la onzième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Les pèlerinages de Bosnie et de Croatie.—Le Saint-Père a reçu le même jour les pèlerins de Bosnie et de l'Herzégovine, au nombre de cent environ, et portant presque tous le pittoresque costume

de leur pays, puis les pèlerins de Croatie au nombre de plus de quatre cents. Mgr Strossmayer, évêque de Diakovar, a lu une adresse à laquelle le Saint-Père a répondu par un discours empreint de la plus haute bienveillance. Sa Sainteté a daigné admettre les pèlerins croates et bosniaques au baisement du pied et de la main et leur a fait distribuer à chacun la médaille commémorative du Jubilé.

L'audience des pèlerins autrichiens — Le Pape a reçu, le 16 avril, les pèlerins autrichiens, au nombre d'environ cinq mille, dans la salle de la Canonisation. Onze cardinaux et quarante évêques autrichiens, hongrois, polonais, étaient présents.

M. le comte Pergen a lu une adresse en italien. Le Pape a répondu également en italien.

Après avoir remercié des témoignages d'attachement qui lui étaient donnés et rappelé ceux qu'il avait déjà reçus à l'époque de son Jubilé, le Souverain Pontife a dit combien il était heureux de ce que son désir de voir les catholiques de l'Autriche prendre un plus grand intérêt à la cause chrétienne du Pape était satisfait, comme en faisait la preuve la nombreuse assistance.

“ Vous avez rappelé, a continué Léon XIII, les nombreuses preuves d'intérêt que les peuples et les princes de l'Autriche ont toujours reçues du Siège apostolique ; à Nous aussi il est doux de rappeler le fidèle attachement que ces peuples et ces princes ont en mille occasions témoigné aux Pontifes romains, et Nous ne désirons rien de plus que de voir les peuples et les princes renouveler ces antiques exemples.

“ Vous avez bien raison d'unir dans votre cœur le dévouement au Pape et l'amour de votre souverain ; c'est ce que veut l'Église, car elle fait un devoir rigoureux de l'obéissance envers les princes, et la piété catholique fait d'excellents et de très fidèles citoyens.

“ Ainsi l'Église, toujours soucieuse du bien-être et de la prospérité des États, prodigue ses soins à ses fils avec un amour infatigable, et elle recommande chaudement aux princes de faire donner aux jeunes générations, par des lois sages, une instruction et une éducation franchement chrétiennes.

“ Vous prenez une vive part à Nos amertumes et vous déplorez avec Nous la condition indigne qui est faite depuis plusieurs années au vicaire de Jésus-Christ, au chef et pasteur suprême de tous les catholiques ; et, pendant que Nous sommes heureux de cette communauté d'affection entre le père et ses fils, Nous louons hautement votre résolution de réclamer pour Nous cette indépendance que la nature même de Notre pouvoir suprême exige, de cette liberté qui Nous est nécessaire dans l'exercice du ministère apostolique. Il n'est pas possible que cette liberté, si on l'envisage justement, tourne au préjudice d'aucune nation ; elle est destinée, au contraire, de par son caractère essentiellement bienfaisant, à favoriser le vrai bien de tous. — En des temps d'une si

grande perversité et d'un si profond bouleversement social, on sent et l'on apprécie de plus en plus, comme vous le faites, l'insigne bienfait que Dieu a accordé aux peuples et aux nations en plaçant au milieu d'eux ce phare inextinguible de vérité, ce pouvoir surhumain, universel, plus fort, dans sa vertu modératrice et bienfaisante, que toute puissance humaine et terrestre conjurée pour sa ruine."

Le Pape portait la magnifique croix et la chaîne en diamants offertes par la République américaine de Colombie.

Le pèlerinage de pénitence aux pieds du Pape.—Le septième pèlerinage de pénitence, qui compte 405 membres parmi lesquels 200 prêtres représentant 75 diocèses, s'est embarqué à Marseille, le jeudi 12 avril, après avoir entendu la sainte messe, célébrée par Mgr Robert, à Notre-Dame de la Garde.

Le dimanche suivant, les pèlerins étaient à Rome et entendaient la messe à Saint-Pierre. Le lundi, ils se réunissaient pour célébrer à son tombeau la fête de saint Benoît Labre.

Une audience spéciale leur a été accordée le 17.

Le Saint-Père a reçu d'abord les directeurs du pèlerinage, puis les pèlerins eux-mêmes. Il dit que faire un pèlerinage à Jérusalem a été le rêve de toute sa vie. Dieu ne lui a pas permis de le réaliser. Le Pape parle avec une éloquence émue des grandes choses qu'on trouve en Terre-Sainte ; puis il parcourt les trois salles en passant devant les pèlerins, porté sur la *sedlia* découverte.

Il parle à tous avec une bonté paternelle et infatigable. Il dit à une pèlerine que l'amour de Jérusalem et des Lieux Saints est un signe de prédestination.

Après cette audience, les pèlerins ont visité l'exposition, puis le tombeau de Pie IX à Saint-Laurent. Ils sont partis le 18 pour s'embarquer.

Le pèlerinage est arrivé à Caïffa le 24 avril, après une traversée heureuse, pieuse et joyeuse, telles sont les expressions du télégramme qui en a transmis la nouvelle.

La hiérarchie catholique sous le règne de Léon XIII.—La *Hiérarchie catholique*, ou annuaire pontifical, vient de paraître pour l'année courante. On y constate que les heureux progrès de la hiérarchie catholique sous le pontificat de Léon XIII ont permis à Sa Sainteté d'ériger 123 nouveaux titres, savoir : un siège patriarcal (aux Indes), 19 archevêchés, 57 évêchés, une délégation apostolique, 34 vicariats et 11 préfectures apostoliques. Le total des titres actuellement conférés est de 1,252, répartis comme il suit : Sacré-Collège, 61 ; patriarches des deux rites, 10 ; archevêques et évêques résidents de rite latin, 782 ; archevêques et évêques de rite oriental, 56 ; archevêques et évêques titulaires, 318 ; archevêques et évêques n'ayant plus de titre, 20 ; prélats d'aucun diocèse, 5.

Décision de la sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques au sujet de l'Irlande.—La sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques a décidé, après mûr examen, que le plan de campagne et le boycottage, tels qu'ils sont pratiqués en Irlande, méritent condamnation, à cause de l'injuste coaction qu'ils impliquent et des graves excès qu'ils provoquent.

L'acte pontifical ratifiant cette condamnation paraîtra prochainement.

En attendant, la sacrée Congrégation de la Propagande a été chargée de notifier la décision de la sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques aux évêques irlandais, pour qu'ils emploient leur autorité à détourner les fidèles de l'usage de moyens condamnés.

Le roi de Suède, avec sa suite, en grand uniforme, est arrivé le 22 avril au Vatican, dans deux voitures fermées avec livrée noire. Il a été reçu au bas de l'escalier par Mgr Macchi, majordome, et par d'autres prélats. Il a été accompagné jusqu'à l'entrée des appartements privés.

L'entrevue du Pape et du roi a duré quarante-cinq minutes. Après l'entrevue, le roi a présenté sa suite au Pape, qui a eu des paroles aimables pour chacun.

Léon XIII a accompagné le roi jusqu'à la porte de ses appartements privés. Le roi a été reconduit avec le même cérémonial jusqu'à la cour Saint-Damase.

Le cardinal Rampolla a rendu visite au roi de Suède, au nom du Pape.

CHRONIQUE DIOCESAINE.

Dimanche prochain, à l'église Saint-Joseph, à l'occasion de la fête patronale de la Société de Saint-Vincent, martyr, la grand-messe sera chantée par M. le vicaire-général, et le sermon sera donné par un révérend Père dominicain. Avant la messe, il y aura la bénédiction d'un pain offert par la Société. Des représentants des différentes sociétés de bienfaisance de la ville assisteront à la fête. Le soir, au mois de Marie, le prédicateur sera le même qu'à la messe.

La nouvelle paroisse de Saint-Antoine de Padoue a fait, dimanche dernier, l'élection de trois syndics pour s'occuper de la construction de l'église qui doit bientôt être commencée sur la rue Saint-Antoine, en face de la rue des Seigneurs. On espère commencer les travaux dans quelques semaines. Les syndics élus sont MM. Michel Donovan, Michel Stewart et Thomas Trihey.

La paroisse de Saint-Joseph, sur l'invitation de M. le curé, a assisté à l'assemblée qui a eu lieu, dimanche dernier, au Cabinet de Lecture, à propos des amendements à apporter aux lois de la tempérance,

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Dimanche prochain, le 20, aura lieu, à l'église du Sacré-Cœur (rue Ontario), la fête de saint Isidore le Laboureur, patron de la Société.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque y chantera la messe pontificale.

A l'issue de la messe, il y aura l'assemblée générale des directeurs *ex officio* de la Société pour procéder à l'élection du Bureau d'administration pour 1888-89. Le secrétaire.

Les *Missions catholiques* signalent les progrès rapides obtenus par les P. Trappistes, de Bellefontaine, dans leur communauté de Notre-Dame du Lac, près d'Oka.

“ Placé dans un sol moitié en forêts, moitié en bois ruinés ou mal défrichés, les Trappistes ont mis en culture depuis six ans environ 600 acres. Cette année, ils avaient à faucher, en dehors des pâturages, plus de 200 acres de superbes prairies. On hiverne actuellement soixante-quinze bêtes à cornes et dix chevaux. La beurrerie a fabriqué jusqu'à 200 livres de beurre par jour ; enfin on ne fait que leur rendre strictement la justice qui leur est due, en affirmant qu'ils sont devenus une source de richesse pour le pays, et que leur exemple est de plus en plus suivi.

“ Le monastère des Trappistes canadiens a reçu, il y a quelques mois, la visite officielle de dix députés de la province de Québec, lesquels sont partis enchantés de ce qu'ils avaient vu.

“ En même temps que le progrès matériel, le personnel va aussi croissant graduellement, et la communauté se compose de vingt-huit religieux, dont la moitié, au moins, sont canadiens.”

Diocèse de Toronto.—Samedi dernier, Sa Grandeur Mgr Lynch, archevêque de Toronto, succombait presque subitement, emporté par une terrible maladie des poux.

Cette mort si imprévue,—l'avant-veille Sa Grandeur donnait confirmation,—a causé la plus vive douleur dans le diocèse de Toronto et dans tout le Dominion, car Mgr Lynch par ses vertus épiscopales, ses éminentes qualités, inspirait une vive et sincère affection à tous les catholiques et un profond respect et une grande admiration aux protestants. La mort de ce prélat est un deuil sérieux pour l'Église du Canada. Mgr Lynch fut le premier archevêque de la province ecclésiastique de Toronto créée en 1870.

Mgr Lynch naquit près de la ville de Clones, dans le comté de Monaghan (Irlande), le 6 février 1816. Deux ans après sa naissance, ses parents allèrent s'établir dans un village situé à quelques milles de Dublin, et c'est à cet endroit que fut élevé le futur archevêque de Toronto. Destiné dès l'enfance à la prêtrise, il commença ses études classiques avec un professeur du Trinity

Collège, à Dublin. Très studieux, il obtint beaucoup de succès au collège des Frères Carmélites, près de Clondalkin, où il passa un an, et ensuite au Vincent's College, Castlenoch, où il termina ses études. A l'âge de 23 ans, il entra au noviciat de la congrégation de la mission Saint-Lazare, à Paris, et y commença ses études théologiques et religieuses. En 1841, Mgr Lynch prononça ses premiers vœux; l'année suivante, il reçut la tonsure et les autres ordres mineurs, et à la fête de la Trinité suivante, il fut ordonné des mains de Mgr Affre, connu sous le nom de martyr des barricades.

Le futur évêque de Toronto avait déjà à cette époque l'amour des missions étrangères. Il demanda à être envoyé en Chine, mais ses supérieurs spirituels en décidèrent autrement et l'envoyèrent en Irlande, où il retourna au Vincent's College.

En 1843, il fut ordonné diacre, puis prêtre au Maynooth College. Il célébra sa première messe le jour de la Fête-Dieu, dans la chapelle du Vincent's College.

Pendant les trois années suivantes, il fut envoyé en mission dans diverses parties de l'Irlande, et en 1846 il s'embarqua à Liverpool pour les missions de la Nouvelle-Orléans. Il commença aussitôt sa mission de dévouement. Pendant un de ses voyages dans une partie reculée de la Louisiane, il fut frappé d'une fièvre maligne, dont il eut beaucoup de peine à se guérir.

Il se rendit à Saint-Louis, Missouri, où il recouvra bientôt ses forces. En 1848, il fut nommé supérieur du séminaire Sainte-Marie, et, sous sa direction, cet établissement compta 130 élèves de 30 qu'il y avait avant son arrivée.

Il tomba de nouveau malade d'un rhumatisme dans le côté et fut envoyé après son rétablissement, comme délégué de la mission des Etat-Unis à une assemblée de l'ordre tenue à Paris; en 1849, il se rendit à Rome en mission spéciale et y reçut de Sa Sainteté de nombreuses marques de faveur. L'une d'elles fut l'autorisation de donner l'absolution dans tous les pays du monde. Il revint de Rome en 1850 et fonda un nouvel établissement de l'ordre dans le diocèse de Toronto. En mai 1855, l'établissement fut fondé à Niagara, sous le nom de "Séminaire de Notre-Dame des Anges." Ce fut sa participation à la fondation de cette maison, qui attira sur lui l'attention de ses supérieurs.

En 1859, il fut nommé évêque d'Echinas *in partibus infidelium* et coadjuteur de Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto. Il fut fait évêque de ce diocèse le 20 novembre de la même année et succéda à Mgr de Charbonnel l'année suivante. En 1862, il visita de nouveau Rome et fut fait prélat assistant au trône pontifical. En 1869-70, il fit au concile du Vatican, un discours en faveur de l'infaillibilité du Pape, et fut créé conseiller des missions étrangères. En 1870, le défunt fut nommé archevêque de Toronto. Il reçut le pallium le 25 mars 1870 et administra son diocèse jusqu'à sa mort,

LEON XIII ET L'IRLANDE.

On lit dans le *Moniteur de Rome* du 2 mai :

La récente décision du Saint-Office condamnant le plan de campagne et le boycottage, bien loin d'y contredire, cadre pleinement avec l'attitude observée par Léon XIII vis-à-vis de l'Irlande, dès le commencement de son pontificat. Cette décision, que les journaux hostiles s'efforcent en vain de dénaturer, n'est que l'application stricte à deux cas particuliers des principes proclamés solennellement et en toute circonstance par le Souverain-Pontife, chaque fois qu'il s'est agi des choses d'Irlande. Tout récemment encore Léon XIII recevait le pèlerinage irlandais, et lui faisait entendre ces graves paroles : "*Nullum tempus potest accedere ut intersit reipublicæ fundamentum ordinis omniumque bonorum justitiam violat.*" Qu'est-ce là sinon la simple affirmation de ces principes éternels de morale et de justice qui forment la base indestructible de toute société, et régissent les rapports entre les hommes ?

Ce qui devrait exciter l'étonnement ou provoquer les reproches de nos adversaires, s'ils n'étaient aveuglés par la haine et le parti-pris, ce n'est point que le Pape tienne un tel langage et y conforme ses actes, mais c'est qu'il puisse parler autrement qu'il n'a fait.

En ce qui concerne l'Irlande, l'attitude de Léon XIII n'a jamais varié. Il s'est toujours soigneusement gardé d'intervenir dans la question politique et constitutionnelle proprement dite, laquelle n'est pas de son ressort.

Le *home rule*, par exemple, le Pape n'a ni à le condamner ni à l'approuver. Avec cette affection tendre et paternelle qu'il porte à tous ses enfants malheureux, Léon XIII peut suivre sans doute d'un œil sympathique et bienveillant les efforts que fait l'Irlande pour reconquérir pacifiquement une part plus ou moins grande de son indépendance législative, mais tant que l'agitation se maintient sur le terrain exclusivement politique, le Pape comme tel, n'intervient pas. Naturellement il n'en est plus de même si, dans l'ardeur et l'entraînement de la lutte, on vient à excéder les limites permises et à porter atteinte à cette règle supérieure de moralité et de justice dont aucun individu ne saurait s'affranchir. Alors, le Pape n'a pas seulement le droit, il a le devoir d'élever la voix.

Cette conduite, Léon XIII l'a tenue sans cesse vis-à-vis de l'Irlande. Dans ses discours et dans ses lettres, notamment dans ses lettres publiques au défunt archevêque de Dublin, le Pape, traçant une ligne très nette de démarcation entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, a toujours exhorté l'Irlande à dégager sa cause de toutes les solidarités coupables et compromettantes, à contenir le mouvement national dans les limites légales et à rester fidèle, dans la poursuite de son idéal, à ces principes su-

prêmes d'équité et de justice dont jamais un intérêt politique, quel qu'il soit, ne saurait excuser la violation.

Après avoir condamné les crimes agraires, l'affiliation aux sociétés secrètes, Léon XIII réprovoe aujourd'hui le plan de campagne et le boycottage, comme contraires à la morale et à la justice. Cette décision n'est que le complément des actes antérieurs du Pape.

Un véritable service est ainsi rendu à l'Irlande. Ses aspirations patriotiques, loin d'être étouffées, sont grandies et épurées pour mieux en assurer le triomphe. L'Irlande est remise dans la voie de ses véritables traditions, dans cette voie sainte et glorieuse où, à la suite de l'illustre O'Connell, elle a franchi les premiers degrés de l'émancipation. On sait tout ce qu'il y eut à ses débuts dans ce mouvement national irlandais de grand et à la fois de pur et d'héroïque. O'Connell en fut la retentissante et sublime incarnation.

Depuis lors, ce courant, en grossissant, a reçu dans son sein des éléments qui en altèrent la pureté primitive. Les partis révolutionnaires ont cherché plus d'une fois à prendre la direction de ce mouvement patriotique pour l'exploiter et le faire servir à leurs égoïstes et sinistres desseins. L'intérêt de l'Irlande est de dégager sa cause de ces alliages compromettants. Purifié, le courant national n'en aura que plus de force et il arrivera plus sûrement à son but.

La façon dont l'Irlande catholique a accueilli la récente décision du Saint-Siège prouve, au reste, qu'elle a conscience de ses devoirs et qu'elle ne faillira pas aux leçons du passé. Oui, ce noble peuple irlandais, si bon, si profondément religieux, écouterà, comme il l'a fait jusqu'ici, la voix de ses chefs hiérarchiques. C'est la voix de la justice et de l'honnêteté, mais c'est aussi la voix de l'honneur et du véritable patriotisme. Pour les nations comme pour les individus, l'honnêteté n'est souvent que la meilleure et la plus habile des politiques. Ce n'est qu'en restant fidèle à cet idéal de justice et de vertu, que le grand patriote O'Connell et, aujourd'hui, le Pape Léon XIII n'ont cessé de lui proposer, que l'Irlande conservera les sympathies universelles qui s'attachent à sa cause et qu'elle pourra faire triompher son programme de justes revendications.

LA GUERRE A L'EGLISE DEPUIS VINGT-CINQ ANS.

La lettre pastorale que le cardinal Lavignerie vient de publier à l'occasion de ses noces d'argent épiscopales est un magnifique résumé de l'histoire de l'Eglise durant ces vingt-cinq dernières années.

Il y parle en ces termes de la guerre déclarée à l'Eglise de Dieu :
" Des tendances impies ont toujours existé parmi les hommes,

Les évêques de France s'en plaignaient déjà, lorsque je vins, le plus jeune alors, tandis que sauf quatre seulement, j'en suis le doyen aujourd'hui, prendre place parmi eux ; quelques-uns, avec l'éclat de l'éloquence et la clairvoyance d'une haute raison politique, tous, avec des pressentiments funestes, appelaient sur les dangers de cette incrédulité sourde la sollicitude des pouvoirs publics. Mais ses attaques encore dissimulées étaient l'œuvre d'un petit nombre.

“ Aujourd'hui l'impiété a levé le masque ; elle a ses légions reconnues, avec leurs chefs, leurs troupes, leurs arsenaux en plein soleil ; ses traités mystérieux, ses plans de campagne qu'elle publie et quelle impose ensuite au pouvoir.

“ Cette guerre faite à Dieu pour le chasser de tout, des lois, de l'enseignement, de ses temples même, c'est le mal qui ronge la patrie ; c'est lui qui détruit toute foi commune, et, par suite, toute union patriotique ; c'est lui qui arrête l'héroïsme du dévouement antique, en supprimant toute espérance au-delà de cette vie : c'est lui qui éteint toute conscience, et, par conséquent, toute vertu, en étouffant la pensée d'un Législateur et d'un Vengeur suprême.

“ A de tels coups, tout s'ébranle et bientôt tout va périr ; car à mesure qu'ils le chassent, Dieu creuse, par son absence, l'abîme où tout disparaît, comme ces gouffres souterrains qui s'ouvrent sous nos pas lorsque le sol se dérobe, et où l'on entrevoit de loin les flammes et la boue qui vont tout engloutir.

“ Ah ! mes très chers frères, de toutes les menaces qui se dressent devant moi, à la fin de ma carrière, celle-là me paraît la plus redoutable, et je voudrais pouvoir le dire hautement à ma patrie. Tout le reste peut se tourner en bien ; mais de cette haine contre Dieu, qui est le caractère propre des années présentes il ne peut sortir que des ruines.

“ Je me console donc de tout, de ma vieillesse qui tombe, de ma santé qui a disparu, des persécutions ouvertes ou cachées, de la mendicité même où je suis réduit et qui me contraint, pour soutenir mes œuvres, à m'en aller sur tous les chemins porter le bâton de quêteur. Mais ce dont je ne me console pas, c'est de voir dans notre patrie la religion outragée, l'Eglise méconnue, Dieu blasphémé, et au temps heureux de la foi succéder le triomphe de l'incrédulité brutale, parce que cela, c'est la fin de la France, si, par une de ces révolutions soudaines dont son histoire nous offre l'exemple, elle ne remonte pas aux sources de la vie, je veux dire à Dieu.

Pratiques de piété de M. Olier envers la sainte Vierge.

Rien de plus édifiant que les pieuses pratiques que M. Olier, qui parle avec saint Vincent de Paul la gloire d'avoir fondé les séminaires en France, mettait en usage pour honorer la très sainte

Vierge. Elles montrent quelles étaient la vivacité et la simplicité de la foi de ce saint prêtre, et combien était tendre la dévotion dont il était animé envers la Reine des anges.

Désirant se dévouer sans réserve à Marie, il lui fit vœu de servitude perpétuelle ; dès ce moment, se regardant comme son serviteur et son esclave, il porta toujours une petite chaîne pendue à son cou, et il prit l'inviolable résolution de lui offrir tout ce qu'il avait de plus précieux, et de ne rien refuser à ceux qui lui demanderaient quelque chose en son nom. Une de ses proches parents, en se faisant carmélite, lui ayant fait cadeau de plusieurs diamants et objets de grand prix, il les donna aussitôt pour orner plusieurs églises dédiées à Marie. Dès qu'il avait quelque chose de beau, il se sentait fortement pressé d'aller lui en faire hommage, et il avouait que, quand il aurait voulu résister à ses mouvements intérieurs, il lui semblait qu'il ne l'aurait pu, tant ils étaient véhéments. " Je ne sais pas, disait-il, comment on peut refuser quelque chose à cette grande Reine. Je souffre beaucoup, lorsque je ne puis rien donner à un pauvre que j'entends nommer la très sainte Vierge." Aussi, plus de vingt ans avant sa mort, il s'était fait une loi de ne rien refuser à ceux qui lui demandaient au nom de Marie. C'était dans cet esprit de dépendance universelle que, dès sa jeunesse, il avait contracté l'habitude de n'user de rien, sans lui avoir demandé son consentement. Lorsqu'il avait un habit neuf, il allait se présenter à la très sainte Vierge, en la priant de pas souffrir que, pendant tout le temps qu'il porterait cet habit, il eût le malheur d'offenser son Fils.

Comme M. Olier avait ses pratiques pour honorer la très sainte Vierge en qualité de serviteur et d'esclave, il en avait aussi pour l'honorer à titre d'enfant. La plus ordinaire était de ne pas sortir de la ville, de la maison, ou de sa chambre, et de n'y rentrer jamais sans lui demander sa sainte bénédiction. Tous ces voyages commençaient et finissaient par la visite d'une église ou d'une chapelle de Notre-Dame. Il avoua un jour à une personne de confiance que, lorsqu'il était fidèle à aller recevoir la bénédiction de la très sainte Vierge, avant de partir pour quelque voyage, il en était bientôt récompensé par une assistance particulière, et que jamais il n'éprouvait aucune disgrâce ; mais que, lorsqu'il manquait à ce devoir, il en était bientôt puni par quelque accident.

Tout ce qui avait rapport à la très sainte Vierge était pour lui un sujet de consolation et répandait la paix en son âme. Il tâchait, autant qu'il était possible, d'avoir toujours devant lui quelque image de la très sainte Vierge, et, soit qu'il fût seul ou en compagnie, il ne manquait jamais de saluer respectueusement toutes celles qu'il rencontrait. On a remarqué qu'il passait de préférence par les rues où il y avait quelque statue de la sainte Vierge, pour avoir occasion de lui rendre plus souvent ses devoirs. Tout le temps qu'il avait de libre, après les travaux des missions, était sanctifié par quelque pieux pèlerinage en son hon-

neur. Chaque jour il récitait le chapelet, mais avec tant de goût et de ferveur, qu'il y trouvait le plus grand soulagement dans ses peines et une source inépuisable de grâces. M. Olier ne faisait presque jamais de discours de piété, sans dire quelque chose à la louange de Marie. Son âme se dilatait en quelque sorte, et entrait dans une espèce de ravissement, lorsqu'il trouvait l'occasion de parler d'elle ; aussi avait-il de la peine à s'arrêter. "Quand je parle sur cette matière, disait-il, j'en sors difficilement, tant j'ai de choses à dire."

La loi militaire au Sénat français.—La loi militaire est revenue au Sénat qui en discute en ce moment les divers articles. La commission a amendé la loi, notamment en ce qui touche les séminaristes. Elle leur impose le service d'un an dans les sections d'infirmiers, les périodes d'appel en temps de paix et le service en temps guerre.

Ces exigences ont amené M. Jules Simon à la tribune.

"A quoi bon, dit l'orateur, retenir ces jeunes gens une année ? Pour être bon infirmier, il suffit de quelques leçons et d'une courte pratique. Vous les relierez donc au corps sans nécessité.

"D'autre part, vous dites qu'après l'expiration de leur année de service, ils suivront le sort de leur classe, c'est-à-dire qu'ils seront rappelés en temps de guerre et qu'en temps de paix ils seront astreints aux périodes d'appel pour les manœuvres de la réserve ou de la territoriale.

"Je ne vois pas l'utilité de ces dispositions. J'en vois bien la raison ; elle est mauvaise. Mais je le répète, je n'en vois pas l'utilité.

"On vous propose de prendre le chef d'une paroisse et de le mettre dans une caserne ou un hôpital militaire, peut-être avec l'uniforme, ce qui serait une mascarade presque ridicule.

"Eh bien ! je vous le demande, est-ce que vous avez vraiment besoin de ce très petit personnel ?

"Est-ce que vous irez ainsi de gaieté de cœur au-devant des douleurs que cette transformation causera ?"

Et plus loin il ajoute :

"Je crois qu'ici vous commettez une faute et, pour le dire en bon français, une maladresse, bien que vous pensiez la corriger, l'excuser, en n'imposant aux ecclésiastiques que le service auquel ils sont particulièrement aptes.

"Vous voulez appeler les jeunes ecclésiastiques dans le service des ambulances, je l'admets ; mais, en même temps, je dois vous faire remarquer que pour rendre des services dans les ambulances, vous les enlevez à d'autres services qu'ils rendaient ailleurs et qu'ils ne pourront plus rendre.

"Vous prenez là une grande responsabilité. Le devoir, le ser-

vice du prêtre, c'est de porter sur le champ de bataille aux migrants, aux blessés, les consolations de la foi et les espérances qu'elle donne. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)

“ Je parle de tout cela en homme politique.

“ Il est de bonne politique de favoriser tout ce qui contribue à élever l'âme du soldat. Car il est difficile de demander le courage du devoir et du sacrifice là où il n'y a pas de croyance dans l'avenir, dans l'éternité. (Mouvements et applaudissements à droite.)

“ Mais ce n'est pas tout : il ne s'agit pas seulement du champ de bataille et de l'hôpital ; tous les prêtres ne sont pas aptes à faire des aumôniers ; il y a aussi les paroisses, les églises où les membres du clergé parlent de consolation et d'espérance au milieu des mères, au milieu de ces populations désarmées que n'électrissent pas la lutte et le bruit du canon. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

“ Eh bien ! allez-vous enlever une partie de ce clergé au service des paroisses ? Allez-vous supprimer un de ces éléments dont les nations sont faites, cet élément qui a fait la grandeur, le génie de cette noble nation qui a répandu la civilisation dans le monde ?

“ Prenez y garde ! Il faut lui conserver tout ce qui a fait sa force et son prestige. Vous pouvez sacrifier deux ou trois milliers d'ambulanciers pour qu'il ne soit touché en rien à l'âme du peuple.”

Au cours de la discussion de la même loi, le maréchal Canrobert est monté à la tribune pour protester contre les dispositions qu'il juge funestes à l'armée.

Après avoir montré l'insuffisance d'un service de trois ans pour l'instruction militaire, le maréchal ajouta :

“ Mais il ne s'agit pas seulement d'instruction : ce qui me préoccupe davantage encore, c'est l'éducation qui apprend à souffrir, à sacrifier à la patrie son corps, son âme...son âme ! non, je dis un mot de trop, car je suis chrétien.”

“ L'âme, non ! ” Noble et chrétienne parole. L'âme, c'est la limite de tous les pouvoirs humains. L'âme est à Dieu et pour Dieu, et c'est la noblesse et c'est la liberté des enfants de Dieu de ne la livrer à personne.

Quelles sont les principales pratiques de la vie chrétienne qu'il faut maintenir ou restaurer dans les familles ?

I. PRIÈRE DU SOIR EN COMMUN.—C'est un exercice souverain et la marque la plus irrécusable des habitudes chrétiennes d'une famille. Là où la prière se fait le soir en commun, on peut assurer presque, sans crainte de se tromper, que la religion est en honneur et que les devoirs généraux qu'elle impose sont fidèlement remplis. Il n'en est pas de même dans les maisons où

cette pratique n'est pas en usage. Une famille qui ne nomme jamais son père n'est pas loin d'en perdre le souvenir. Des enfants qui ne se réunissent jamais pour lui adresser la parole, lui dire qu'ils l'aiment et veulent lui être soumis, sont bien près de le méconnaître et de le retrancher de leur affection et de leur cœur.

Quoi de plus beau d'ailleurs, où trouver plus de grandeur morale que dans cet hymne du soir adressé, par toute la famille, au Dieu très bon et très clément qui l'a créée et la protège ! Quel spectacle plus délicieux que celui de cette mère, entourée de tous ses enfants, et les présentant à Dieu comme un sacrifice d'agréable odeur ! quoi de plus noble, de plus majestueux que ce père, vieillard vénérable peut-être, offrant à Dieu l'action de grâces de la journée, et lui demandant de bénir sa famille et le travail qu'il fait pour la nourrir et la rendre heureuse ! C'est presque un acte sacerdotal qu'accomplit cet homme en ce moment, et quel sentiment de ses responsabilités et de la dignité de sa mission puisera-t-il dans cette prière, s'il se met à genoux avec respect, et s'il fait monter vers Celui dont il tient la place les accents de son humilité et de sa dépendance ? Ainsi faisaient les patriarches, ainsi faisaient nos pères, et les familles croissaient et se multipliaient dans une paix et une prospérité que l'on ne connaît guère aujourd'hui au même degré.

Grâce à Dieu, ce pieux usage se maintient en pleine vigueur dans notre diocèse, et nous lui attribuons une partie de cette foi robuste qui résiste aux atteintes qui l'affaiblissent ailleurs. Plus d'une fois nous avons entendu nous-même, en passant le soir dans vos bourgs et vos villages, des voix d'enfant, de jeune fille, d'homme fait ou de mère chrétienne, réciter à haute voix ces prières qui terminent si bien la journée, et les larmes nous sont venues mouiller la paupière, en écoutant cette variété de supplications dont aucune musique ne saurait à notre sentiment égaler l'harmonie.

En ceci, nous n'avons donc guère qu'à vous exhorter à continuer. Le peuple de la campagne en particulier, l'honnête ouvrier, l'humble laboureur prie le soir en famille presque sans exception. Il n'en est pas ainsi de la classe aisée des villes et de l'ouvrier des usines ou des grands centres manufacturiers. Le bourgeois, pour me servir de l'expression populaire, ne s'associe pas souvent à sa femme et à ses domestiques pour cet acte qui serait tout à son honneur. Il n'ose pas, car ses habitudes le portent ailleurs. Le travailleur des villes fait comme lui ; il rentre trop souvent de sa tâche sans penser à Dieu ; il se couche sans avoir levé les yeux vers le ciel et oublie, qu'en ne priant pas, il se fait tort à lui-même et scandalise sa femme et ses enfants.

Reprenez, là où il sera besoin, ce pieux usage de la prière du soir en commun. Mères de famille, c'est à vous surtout que je m'adresse pour opérer cette restauration. Jeunes filles, si bien élevées

dans nos communautés, aidez vos mères dans cette sainte entreprise. Toute la famille y est intéressée. Si on ne prie pas Dieu en commun dans votre foyer, on l'offensera très probablement en commun. La femme vivra d'une vie vulgaire, la jeune fille lira des romans, le père et ses fils iront dans les lieux de dissipation et de débauche; on ne priera pas Dieu, mais on se prosternera devant d'autres idoles, dont le culte n'élèvera guère l'esprit et ruinera la maison.

Nous ne parlons pas de la prière du matin, parce qu'il est difficile de la faire en commun, à raison des heures diverses du lever des enfants, des ouvriers et des domestiques. Les chefs de la famille, la mère surtout, qui est comme le ministre du culte dans son intérieur, doivent veiller avec soin à ce que ce pieux devoir soit accompli avant de se livrer aux occupations journalières, car s'il est renvoyé, il risque d'être omis. Nous avons même connu des maisons où cette prière matinale se récitait en commun, au moment où le premier repas réunissait tout le monde devant l'autel du foyer principal.

II. CHAPELET.—ANGELUS.—L'Eglise aime à rappeler souvent aux fidèles les grands mystères de l'Incarnation, et la part que la bienheureuse Vierge a prise à tous ces grands actes qui ont procuré le salut de l'humanité. Les âmes pieuses s'unissent quotidiennement à cette pensée par la récitation du rosaire, ou de l'une de ses parties, le chapelet.

Dans les maisons chrétiennes, cette récitation est de règle, surtout aux veillées de l'hiver. Pendant que les hommes travaillent à quelques petits ouvrages de leur métier, que les femmes filent, et que les servantes entretiennent le feu sous les ustensiles où se prépare le modeste repas du soir, la maîtresse du logis, ou quelqu'une des personnes de la famille annonce à haute voix les mystères du Rosaire et récite les dizaines qui y correspondent.

Né manquez pas à cette pratique tant recommandée de nos jours. Elle est d'un exemple pour tous et très consolante pour le cœur de ceux qui aiment la sainte Vierge. Récitez le chapelet, non seulement pendant les veillées d'hiver, mais tout le reste de l'année, et qu'il ne se passe pas un seul jour sans que vous vaquiez à cet exercice. Les saints s'en faisaient un scrupuleux devoir. On raconte que saint François de Sales s'étant couché après un jour de fatigue, sans l'avoir dit, se leva à la hâte pour réparer cet oubli. Faites comme les saints : en allant, en venant, en travaillant, en cousant, en gardant les troupeaux, ayez sur les lèvres ces salutations répétées à la Reine du ciel, et vous verrez qu'elle vous répondra par son plus gracieux sourire et sa protection la plus douce.

Et qu'on ne croie pas que ce soit là un exercice bon seulement pour des femmes pieuses, des jeunes filles ou des religieuses. Louis XIV ne croyait pas déroger en passant le chapelet par ses doigts tous les jours. Personne ne se déshonore à redire les

paroles que les anges et la sainte Eglise ont adressées à la puissante Mère de Dieu, pour la glorifier et l'appeler à notre secours pendant la vie et à l'heure de notre mort. Les hommes de travail, les ouvriers, les voituriers, les bergers, et nous en avons vu plus d'un qui le faisaient, peuvent très facilement réciter le chapelet en vaquant à leurs occupations, et ceux qui le feront ne seront pas ceux qui les rempliront le moins bien. Sauf certains cas spéciaux, il n'est même pas nécessaire de l'avoir à la main ; il suffit de le porter sur soi et de le dire de mémoire, pour en avoir le mérite et gagner les indulgences qui y sont attachées.

A cette forme de prière, en l'honneur de la très sainte Vierge, ajoutez l'*Angelus*, qui en est comme l'abrégé et la réduction. Au son de la cloche, le matin, à midi, le soir, mettez-vous à genoux, ou tenez vous debout si vous ne le pouvez commodément, et rappelez vous que Notre-Seigneur s'est incarné pour votre salut dans le sein de la plus pure des créatures. Ce sera un moyen de vous maintenir dans la méditation du plus grand de nos mystères, et d'élever votre pensée vers Dieu en suspendant quelques secondes votre travail.

Et que le respect humain ne vous ferme pas la bouche et ne vous tienne pas le bras immobile. Il n'y a pas bien longtemps, qu'au milieu de nos foires et de nos marchés, on eût pu remarquer un instant de silence et de suspension du négoce. L'*Angelus* sonnait, et du même coup tous ces habitants des campagnes qui remplissaient la place publique, levaient leur large chapeau et récitaient dévotement cette belle prière. Plus d'un le fait encore ; beaucoup ne le font plus. Ces derniers en sont-ils meilleurs et font-ils mieux leurs affaires ?

(A suivre.)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Angleterre.—*Protestation des évêques catholiques contre le projet de loi sur le serment parlementaire.*—“ Les évêques catholiques, soussignés, ont appris avec une grande anxiété qu'à la Chambre des communes il se discute maintenant un projet de loi en vertu duquel il deviendra facultatif aux membres élus du parlement de prêter le serment ou de faire une affirmation qui n'implique pas comme jusqu'ici la croyance à un Dieu législateur et juge, mais est faite pour la commodité de ceux qui nient les vérités de la religion naturelle.

“ Ils sont donc obligés par leur charge de formuler leur avis, leur croyance, à savoir : que nul homme n'est apte à faire des lois dans l'intérêt des foyers de la vie domestique ou pour le bien public et social de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, s'il ne croit pas pour le moins à la religion et à la morale naturelle.

“ Ils ne favorisent nullement la multiplication des serments

inutiles. Mais la charge d'un législateur est d'une haute responsabilité dans l'Etat et a été sagement gardée par la solennité d'un serment. L'honnêteté d'un parlement dépend de la probité, du courage et de la science de ses membres. Et ces qualités sont vérifiées par l'homme, au moyen du serment, où chaque homme chargé d'une part du suprême pouvoir de législateur s'engage, par une sanction plus haute que celle d'une simple autorité humaine, à être fidèle à Dieu et à la loi divine en faisant des lois pour son pays. Effacer la reconnaissance de Dieu de notre législature est un acte qui produira sûrement de funestes conséquences.

“ Si les évêques, soussignés, envisageaient cela en silence, ils paraîtraient partager cette grande responsabilité, dont ils désirent se délivrer eux-mêmes et délivrer tous ceux qu'ils représentent.

“ Palais de l'archevêché, Westminster, 12 avril 1888.”

Cette protestation collective est signée par les quinze évêques catholiques d'Angleterre. C'est le premier acte collectif de l'épiscopat anglais depuis le rétablissement de la hiérarchie.

Tunisie.—*Fondation d'un orphelinat agricole.*—Le cardinal Lavignerie vient d'adresser d'Alger à son chancelier à Tunis une lettre dans laquelle il lui donne ses instructions au sujet de la fondation d'un orphelinat agricole à la Marsa, où déjà a été établi un orphelinat de filles. Le nouvel établissement sera ouvert le 1er mai et recevra des orphelins de toutes les nationalités, sans distinction d'origine. Au cours de cette lettre, qui a été imprimée et distribuée, le cardinal fait savoir qu'il a reçu de M. Auguste Pernet, de Lyon, une somme destinée à l'entretien de dix enfants.

La Liberté, de Fribourg, publie une saisissante étude sur les héros de la persécution en Suisse, qui ont subi le triste sort toujours réservé aux ennemis de l'Eglise catholique. En 1875, König était à la tête d'une procession de francs-maçons pour célébrer la suppression du couvent des Bénédictins de Mariastein, et avait promis de nouvelles processions si l'on en supprimait d'autres. Il s'est suicidé.

A Soleure, l'ancien lendammann ou président du canton Sieber, autre ennemi des Bénédictins, est en prison et son siège au conseil d'Etat est occupé par un excellent élève de ces religieux. A Bâle, le préfet Prote est mort dans le dénnement; ses collègues Grosjean et Froideveaux, flétris par les tribunaux, traînent une existence misérable; son successeur Paulet est mort subitement. Rössé, président du tribunal de Porrentruy, est sous les verrous; Gigon, juge d'instruction, Friche, directeur de l'Ecole normale, Wœchli, inspecteur des écoles, ont perdu leur emploi; le secré-

taire de préfecture Berret et le serrurier Dietlin ont été retrouvés noyés. Le conseiller d'Etat Rohr, le commissaire Kuhn, le directeur Adam, qui voulait introduire dans son pays d'origine le vieux catholicisme *manu militari*, sont morts ; Frossard vient d'être emporté par une mort subite.

Beaucoup de noms pourraient être ajoutés à cette liste ; telle qu'elle est, elle suffit à prouver que le dicton populaire : " Qui mange du prêtre en meurt " est toujours vrai.

LA PREMIERE COMMUNION DE CHATEAUBRIAND.

L'époque de ma première communion approchait.

Ma piété paraissait sincère ; j'édifiais tout le collège : mes regards étaient ardents ; mes abstinences répétées allaient jusqu'à donner de l'inquiétude à mes maîtres. On craignait l'excès de ma dévotion ; une religion éclairée cherchait à tempérer ma ferveur.

J'avais pour confesseur le supérieur du séminaire des Eudistes, homme de cinquante ans, d'un aspect rigide. Toutes les fois que je me présentais au tribunal de la pénitence, il m'interrogeait avec anxiété. Surpris de la légèreté de mes fautes, il ne savait comment accorder mon trouble avec le peu d'importance des secrets que je déposais dans son sein. Plus le jour de Pâques s'avoisinait, plus les questions du religieux étaient pressantes. *Ne me cachez-vous rien ?* me disait-il.

Je répondais : *Non, mon père.*

— *N'avez-vous pas fait telle faute ?*

— *Non, mon père.*

Et toujours : *Non, mon père.*

Il me renvoyait en doutant, en soupirant, en me regardant jusqu'au fond de l'âme ; et moi, je sortais de sa présence, pâle et défiguré comme un criminel. Je cachais des fautes.

Je devais recevoir l'absolution le mercredi saint. Je passai la nuit du mardi au mercredi en prières, et à lire avec terreur le livres des *Confessions mal faites*. Le mercredi, à trois heures de l'après-midi, nous partîmes pour le séminaire ; nos parents nous accompagnaient. Tout le vain bruit qui s'est depuis attaché à mon nom, n'aurait pas donné à madame de Chateaubriand un seul instant de l'orgueil qu'elle éprouvait, comme chrétienne et comme mère, en voyant son fils prêt à participer au grand mystère de la religion.

En arrivant à l'église, je me prosternai devant le sanctuaire, et j'y restai comme anéanti. Lorsque je me levai pour me rendre à la sacristie où m'attendait le supérieur, mes genoux tremblaient sous moi. Je me jetai aux pieds du prêtre : ce ne fut que de la voix la plus altérée que je parvins à prononcer mon *Confiteor*,

“ Eh bien ! n'avez-vous rien oublié ? ” me dit l'homme de Jésus-Christ.

Je demeurai muet. Ses questions recommencèrent, et le fatal *Non, mon père*, sortit de ma bouche. Il se recueillit ; il demanda des conseils à celui qui conféra aux apôtres le pouvoir de lier et de délier les âmes.

Alors faisant un effort, il se prépare à me donner l'absolution. La foudre que le ciel eût lancée sur moi, m'aurait causé moins d'épouvante ; je m'écriai : *Je n'ai pas tout dit !*

Ce redoutable juge, ce délégué du souverain Arbitre, dont le visage m'inspirait tant de crainte, devient le pasteur le plus tendre ; il m'embrasse et fond en larmes : *Allons, me dit-il, mon cher fils, du courage !*

Je n'aurai jamais un tel moment dans ma vie. Si l'on m'avait débarrassé du poids d'une montagne, on ne m'eût pas plus soulagé : je sanglotais de bonheur. J'ose dire que c'est ce jour que j'ai été créé honnête homme ; je sentis que je ne survivrais jamais à un remords : quel doit donc être celui du crime, si j'ai pu tant souffrir pour avoir tu les faiblesses d'un enfant ! Mais combien elle est divine cette religion qui se peut emparer ainsi de nos bonnes facultés ! Quels préceptes de morale suppléeront jamais à ces institutions chrétiennes ?

Le premier aveu fait, rien ne me coûta plus...

Le prêtre prononça, en levant la main, la formule de l'absolution. Cette seconde fois, ce bras foudroyant ne fit descendre sur ma tête que la rosée céleste : j'inclinai mon front pour la recevoir ; ce que je sentais, participait de la félicité des anges. Je m'allai précipiter dans le sein de ma mère qui m'attendait au pied de l'autel. Je ne parus pas le même à mes maîtres et à mes camarades ; je marchais d'un pas léger, la tête haute, l'air radieux, dans tout le triomphe du repentir.

Le lendemain, jeudi saint, je fus admis à cette cérémonie touchante et sublime dont j'ai vainement essayé de tracer le tableau dans le *Génie du Christianisme*. J'y aurais pu retrouver mes petites humiliations accoutumées ; mon bouquet et mes habits étaient moins beaux que ceux de mes compagnons ; mais, *ce jour-là tout fut à Dieu et pour Dieu*. Je sais parfaitement ce que c'est que la Foi ; la présence réelle de la victime dans le saint Sacrement de l'autel m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés. Quand l'hostie fut déposée sur mes lèvres, je me sentis comme tout éclairé en dedans. Je tremblais de respect, et la seule chose matérielle qui m'occupait, était la crainte de profaner le pain sacré.

Je conçus alors le courage des martyrs ; j'aurais pu, dans ce moment, confesser le Christ sur le chevalet ou au milieu des lions.

DECES DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

21 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

J. Burke.— A. Maréchal.— E. Perrault, ép. Tétrault.— F. Bourdeau.—
H. Boivin.— C. A. Trépanier.— J. Mercier.— O. Gervais.— D. Mercier, ép.
J. B. Mercier.— A. Gareau, ép. Ricard.— P. Cahill.— D. Limoges.— M.
Provost.— E. Paquin.— S. Boisseau.— L. Vincent.— S. St. Sauveur, ve
Gauthier.— F. X. Debien.— M. Bayard, ve Duquette.— E. Larose, ép. L.
Charpentier.— M. Monette, ve S. Desjardins.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR

DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE

VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MEDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

EN BOUTRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

A. F. X. BEAUDRY

(ETABLI EN 1868)

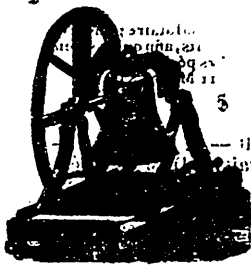
MARCHAND DE CUIR.

Toujours en mains un assortiment complet de Cuirs, Four-
nitures et Outils de Cordonniers, Selliers, Tau-
neurs et Corroyeurs, Formes, Empeignes importées, etc.,
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service des
Communautés Religieuses.



271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal.



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

PROPRIÉTAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"

TOUTES ESPÈCES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier
45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

MAISON DE SANTE

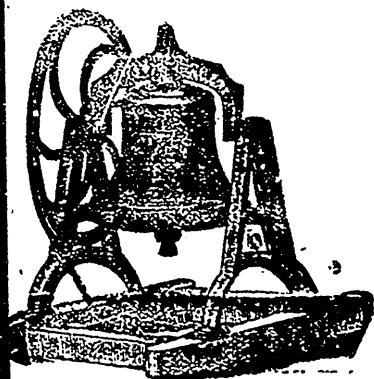
POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION

FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de l'édifice église, près Montréal, P. Q.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES!

POUR

Eglises Collèges et Convents

SEULES OU EN CARILLONS
AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de
meilleure qualité que les cloches
anglaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur des
églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes

JECHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du
Canada, la Bière et le Por-
ter Labatt de London, le
Beurre de choix, sont les
spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556; Rue LaGauchetière,
MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le Treizième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 20 JUIN 1888, A 2 H P. M.

VALEUR DES LOTS :

\$ 60,000.00

PREMIERE SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de \$5,000	\$5,000
1 Immeuble.....	do 2,000	2,000
10 Terrains à Montréal.....	do 300	3,000
15 Ameublements.....	do 200	3,000
20 do	do 100	2,000
100 Montres d'or.....	do 50	5,000
2,000 Montres d'argent.....	do 20	20,000
1,000 do do	do 10	10,000

147 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET

DEUXIÈME SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de \$1,000	\$1,000
100 Chaines d'or.....	do 40	4,000
1000 Services de toilette.....	do 5	5,000
1101 Lots valant		\$10,000

25 cts LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

ORGUES -- HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après les devis particuliers et autres que ceux du catalogue; garantis pour 5 ans et surpassant en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums Dominion.

SATISFACTION GARANTIE ET CONDITIONS FACILES

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE.

Agent général pour la province de Québec,
1676, RUE NOTRE-DAME, Montréal